

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain OPAH-RU Multisites 2024-2029

**BESOIN D'AIDE POUR
FINANCER VOS
TRAVAUX ?
Avec l'OPAH-RU,
nous vous
accompagnons !**



Contactez votre guichet unique de l'habitat



OPAH-RU AIGUILLON 2024-2029



Qui peut bénéficier de ces aides ?



Propriétaires occupants

- Résidence principale
- Sous condition de ressources



Propriétaires bailleurs

- Engagement de location 6 ans
- Loyer encadré



Les conditions :



Logement de plus de 15 ans



Travaux réalisés par des professionnels RGE



Autorisations d'urbanisme si nécessaire



Début des travaux après validation du dossier



Pour quels travaux?



Rénovation énergétique : isolations intérieures, extérieures, menuiseries, chaudières, etc



Logement dégradé : mise aux normes (sanitaire, électricité, etc)



Adaptation handicap/vieillesse



Parties communes des copropriétés : sécurité incendie, ascenseur, ravalement avec isolation



Logement situé dans le périmètre OPAH-RU

Nombre de personnes dans le ménage	TRES MODESTE	MODESTE
1	17 363€	22 259€
2	25 393€	32 553€
3	30 540€	39 148€
4	40 835€	52 348€
5	5 151€	6 598€

Par personne
supplémentaire

OPAH-RU AIGUILLON 2024-2029



Les aides financières :

Les aides financières pour les propriétaires occupants :

		Plafond de dépenses éligibles	Ménages aux revenus très modestes	Ménages revenus modestes	
	2 sauts de classe	30 000€ HT	80% du HT	60% du HT	max 1400€
	3 sauts de classe et plus	40 000€ HT			
	travaux de sortie d'indécence / insalubrité	70 000€ HT	80% du HT	60% du HT	max 4500€
	Bonification sortie de passoire		+ 10 %		
	travaux d'adaptation	22 000€	70% du HT	50% du HT	max 750€

Les aides financières pour les propriétaires bailleurs :

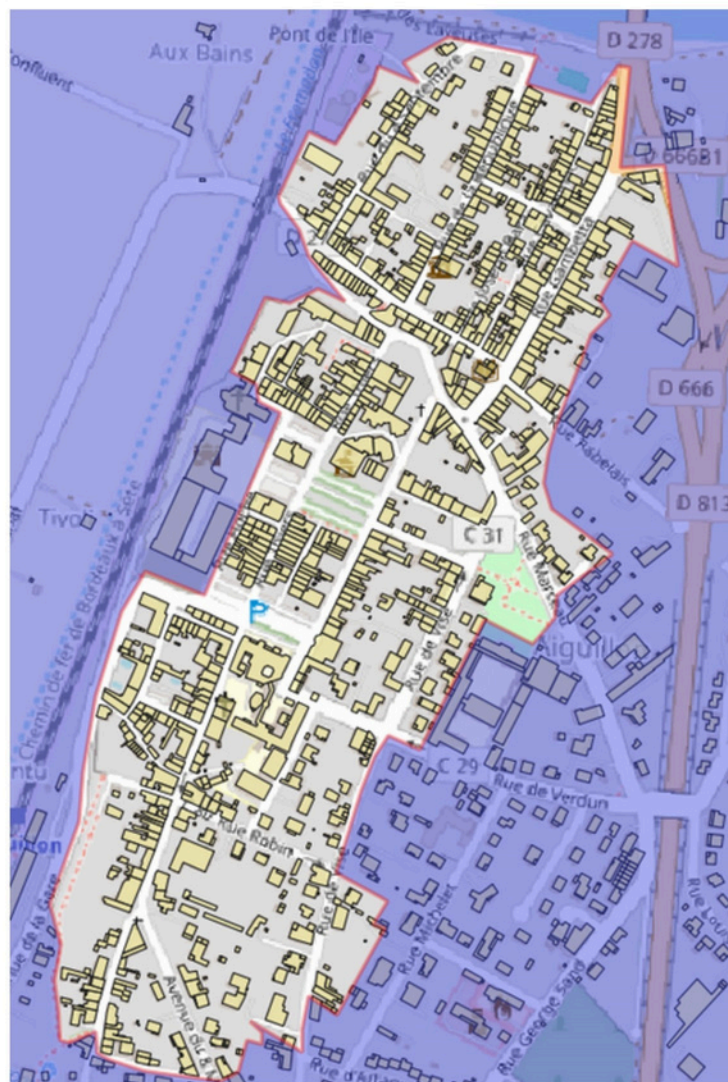
	Plafond de dépenses éligibles au m ² (limité à 80m ² par logement)			
Travaux lourds	1000€ HT/m ²	35% HT	10% HT (max 6000€)	10% (max 8000€)
Moyennement dégradé / amélioration énergétique / transformation d'usage	750€ HT/m ²	25% HT	de 5% à 10% (max 5000€)	de 5% à 10% (max 6000€)
Prime sortie de vacance		5000€		

Prime logement vacant (justifier de 2 ans de vacance) de France Ruralité : 5000€ / logement

Engagement du propriétaire :

- Conventonnement durant 6 ans
- Avantages fiscaux : Loc'Avantages / Denormandie dans l'ancien

PERIMETRE OPAH - RU AIGUILLON



Rencontrons-nous

les **3 premiers mardis** de chaque mois de
9h30 à 12h30

Contactez votre guichet unique habitat :



05 35 23 00 14